

DEMANDE D'AUTORISATION PRÉALABLE DE VIDANGE /REPLISSAGE DE PISCINE en période de sécheresse

(un seul imprimé par bassin)

Conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral Cadre Sécheresse n°41-2022-04-21-00007 du 21 avril 2022

ATTENTION : uniquement RESERVE aux PISCINES à usage collectif ouvertes au public

à retourner complété :

Agence Régionale de Santé
Délégation départementale de Loir et Cher
CS 1820
41, rue d'Auvergne - 41 000 BLOIS Cedex
31 Mail Pierre Charlot - 41 000 BLOIS

Cadre réservé à l'administration

Code UGE :

Code PSV :

OU : ars-cvl-dd41-unite-sante-

environnement@ars.sante.fr

**TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE POURRA PAS ETRE INSTRUITE ET SERA RETOURNEE AU
DEMANDEUR**

Coordonnées du responsable de la piscine

Nom / Prénom * :	BRAHIM Samy
Nom de l'établissement * :	Mairie de Villebarou
Adresse complète * :	9 rue Maurice Pasquier 41000 Blois
Téléphone(s) ** :	0672150593
Courriel(s) ** :	education-jeunesse@villebarou.fr

Précisez le bassin concerné * :

Volume du bassin * : 65 m3

Destination des eaux rejetées * : eaux usées

Mode de neutralisation * : neutralisateur de chlore

Date de la vidange * :	28	Août	2023
Date du remplissage * :	10	Juillet	2023

Justification de la demande **

- Problème majeur de qualité de l'eau
- Problème technique
- 1er remplissage de la saison
- Vidange annuelle obligatoire
- Autres: précisez _____

JE M'ENGAGE à :

- respecter strictement les fréquences minimales de surveillance de la qualité de l'eau du bassin et à l'augmenter si besoin
- mettre en place des mesures de gestion visant à ce que la nécessité de vidange ne se reproduise pas pendant toute la période de sécheresse

Fait le 9 Juin 2023

Nom BRAHIM Samy

Signature



* Champs obligatoires
** L'un ou l'autre des champs

Avis de la DD41 de l'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire:

Au regard des enjeux sanitaires liés à l'usage du bassin considéré mais aussi de la situation quantitative de l'alimentation en eau potable de la collectivité

Avis Favorable/~~Défavorable~~ :

Date :09/06/2023

Motivation de l'avis :

enjeu social majeur.
accord de principe du préfet suite à la note du 14/04/2023
faible volume

P/ Pour le Directeur Général de L'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire
Le Directeur départemental de Loir et Cher,



Mme MORAGUEZ Françoise
Ingénieure du génie sanitaire
Adjointe au directeur départemental du Loir-et-Cher

Décision de la DDT de Loir-et-Cher :

Avis Favorable/~~Défavorable~~ :

Date : 15/6/23

Motif de refus :



Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Chef de Service Eau et Biodiversité,

Le chef du Service
Eau et Biodiversité,

Mathieu FRIMAT